



Communiqué de presse

Paris, le 6 août 2013

Lancement de l'enquête publique ligne rouge – 15 sud

L'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le premier tronçon reliant les gares de Pont de Sèvres à Noisy Champs (ligne rouge – 15 sud) a été signé par le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le 1er août 2013. Cet arrêté d'ouverture d'enquête intervient 15 jours après l'approbation de l'opération d'investissement sur ce tronçon par le Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris. Elle se déroulera du 7 octobre au 18 novembre 2013 inclus. La commission d'enquête sera présidée par M. Jean-Pierre Chaulet et sera composée de six membres titulaires et de deux suppléants.

Il s'agit d'une étape importante, qui vise à informer le public et à recueillir les observations de tous les intéressés sur l'utilité publique du premier tronçon du métro du Grand Paris.

Elle fait suite à un important travail réalisé par la Société du Grand Paris et aux échanges continus qui ont eu lieu depuis deux ans, en particulier aux vingt-et-une réunions publiques de concertation organisées à l'automne dernier.

Avec le prolongement de la ligne 14 au Nord, elle marque le début de la réalisation concrète du Grand Paris Express, dans la lignée des décisions du Premier Ministre du 6 mars dernier.

Les prochaines enquêtes publiques du Grand Paris Express se succéderont jusqu'à fin 2015.

La ligne rouge - 15 sud est longue de 33 km et entièrement souterraine.

Elle traverse 4 départements (92, 93, 94, 77), concerne 23 communes et relie 16 gares.